

# L'accueil en collectivité

L'équipe pluridisciplinaire de la crèche collective ou de la mini-crèche accueille les enfants à partir de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.



Une psychologue et un Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) travaillent avec les professionnels, pour un meilleur suivi des enfants ; ils rencontrent également les parents qui le souhaitent. La journée des enfants est rythmée par des soins quotidiens et des activités adaptées en fonction du développement de l'enfant.

## Infos pratiques

La crèche collective accueille 60 enfants.

La mini-crèche accueille 20 enfants en accueil régulier (crèche) de 1 à 4 jours par semaine. Elle dispose aussi de 5 places, en demie journée, en accueil ponctuel (halte-garderie).

## Documents

[Attestation de prise de connaissance du règlement](#)

[Guide Petite Enfance 2025](#)

[Projet d'établissement de la crèche collective - 2025](#)

[Projet d'établissement du multi-accueil - 2025](#)

[Règlement de fonctionnement des crèches - Juin 2025](#)

## Contact

### **Crèche collective**

211 Boulevard des Aviateurs Alliés

95610 Eragny-sur-Oise

Téléphone : 01 34 02 96 70

Horaires : du lundi au vendredi de 7h à 19h

Possibilité de fermetures annuelles.

### **Mini-crèche**

Maison de la Petite Enfance

20 rue des Pinsons

95610 Eragny-sur-Oise

Téléphone : 01 34 02 96 70

Horaires : du lundi au vendredi de 8h à 18h - fermeture le mercredi

Possibilité de fermetures annuelles